



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

cancers pédiatriques

Question au Gouvernement n° 1264

Texte de la question

CANCERS PÉDIATRIQUES

M. le président. La parole est à M. Julien Dive, pour le groupe Les Républicains.

M. Julien Dive. Vu l'importance de la question soulevée il y a quelques minutes par Mme Béatrice Descamps, je souhaite, madame la ministre des solidarités et de la santé, vous relancer sur ce type de sujets qui transcende l'ensemble des groupes parlementaires.

À Wattrelos, dans les Hauts-de-France, la petite Augustine, quatre ans, s'est vue diagnostiquer le 3 août dernier un gliome infiltrant du tronc cérébral. Ses parents ont immédiatement créé une page Facebook afin de donner des nouvelles à la famille au fil de la maladie. Les premières photos montrent une enfant souriante, dans un costume de la super-héroïne Wonderwoman ; de nombreuses familles suivent, au fur et à mesure, le combat d'Augustine et de ses parents au gré des visites à l'hôpital ; les messages de soutien affluent, les dons aussi afin de financer le traitement de la petite. La maladie est toutefois incurable, inopérable, et l'emporta finalement la semaine dernière. Augustine, désormais « Wonder Augustine », est devenue au cours des deux derniers mois le visage de ces milliers d'enfants qui doivent faire face, dès leur plus jeune âge, à l'une des pires épreuves qu'un individu peut traverser dans la vie. En France, ils sont 2 500 enfants ou adolescents à déclarer un cancer.

Madame la ministre, à l'heure de faire le bilan du plan Cancer 2014-2019, je vous demande de passer des paroles aux actes et de placer les cancers pédiatriques en tant que priorité du prochain plan que vous allez élaborer : à l'heure de construire le prochain budget de la sécurité sociale, passerez-vous aux actes, écouterez-vous les associations et les parents qui demandent la création d'un fonds spécifique pour soutenir la recherche sur les cancers pédiatriques ?

Nous ne pouvons malheureusement plus rien faire pour « Wonder Augustine », sinon nous associer à la douleur de sa famille en train de surmonter une situation dramatique qui n'est pas – et ne sera jamais – dans l'ordre des choses. En revanche, madame la ministre, vous, vous pouvez encore faire beaucoup pour les milliers d'autres petits héros, qu'ils aient une cape ou non, qui, tous combattent chaque jour, avec courage, un ennemi qu'aucun enfant ne devrait avoir à affronter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et Soc ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, j'ai suivi l'histoire d'Augustine, et je sais malheureusement que le cancer dont elle était atteinte, le glioblastome infiltrant du tronc cérébral, offre aujourd'hui un des pires pronostics du cancer de l'enfant. C'est une tumeur rare, vous le savez, et l'ensemble des chercheurs au niveau international se creusent la tête pour trouver des pistes d'amélioration du pronostic :

c'est un vrai défi à la science aujourd'hui. Il y a aussi des cancers plus fréquents qui, malheureusement, échappent au traitement, avec des rechutes. Nous avons trois axes prioritaires de recherche.

Le premier, c'est l'amélioration de l'accès au traitement : nous devons imposer aux industriels du médicament de développer plus de médicaments en pédiatrie. C'était l'objet du règlement pédiatrique adopté grâce à l'action de la France dans les années 2010-2011, qui vise à les inciter à développer des médicaments pédiatriques, mais il doit être revu et notre pays est à nouveau à l'initiative pour faire bouger les lignes car trop d'industriels échappent à ce règlement, jugeant ce marché peu intéressant. Dans le plan Cancer, nous avons fait de la recherche sur les médicaments en pédiatrie une priorité, avec évidemment des incitations à la clef.

Le deuxième axe, c'est la recherche fondamentale. Elle est indispensable aux grands progrès de la médecine. On n'a pas découvert l'électricité en essayant d'améliorer la bougie. Et nous savons que pour un certain nombre de cancers, c'est la recherche fondamentale, non dirigée, qui permettra les plus grands progrès.

Enfin, il s'agit d'améliorer la qualité de vie à travers la réduction des séquelles qu'imposent les traitements. C'est aujourd'hui l'objet de la plupart des protocoles prévus dans le plan Cancer.

De plus, je rappelle que le ministère finance la tenue de registres recensant toute la cohorte des patients atteints de cancer, dont le registre exhaustif des cas de cancer des enfants pour permettre à nos chercheurs de comprendre les facteurs qui induisent un cancer chez l'enfant.

Sur tout cela, je rendrai des comptes, monsieur le député, car c'est ma priorité, et vous le savez.

(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur de nombreux bancs des groupes LR, MODEM, UDI-Agir, Soc et GDR.)

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1264

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 octobre 2018](#)